



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00391

Numéro SIREN : 348 819 392

Nom ou dénomination : BUESA ESTEVE PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2015 sous le numéro de dépôt 3524



28 SEP. 2015

BUESA ESTEVE PROMOTION

A3524

S.A.S au capital de 100.000 €

Siège social : 16-18 avenue de la Voie Domitienne

Le Forum

34500 BEZIERS

RCS BEZIERS 348 819 392

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le trente avril, à 17 H, les associés de la Société BUESA ESTEVE PROMOTION se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la SARL MGE HOLDING, représentée par Monsieur Michel ESTEVE.

La société MBA AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 4000 actions sur les 4000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Directeur général ;
- Résiliation de conventions ;
- Ratification de conventions de direction et de management ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général :

*** La Société J2MI,**

Société à responsabilité limitée au capital de 19.400.000,00 euros

Dont le siège social se situe : 90 rue de Cessange – L-1320 Luxembourg – Grand-Duché de LUXEMBOURG

Immatriculée au RCS de LUXEMBOURG sous le numéro B 194314

Représentée par deux Gérants en fonction.

pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} mai 2015.

Dans le même temps, l'Assemblée générale prend acte de la démission de la Société J2M BUESA de ses fonctions de Directeur Général notifiée le 15 avril 2015 à la Société et de la résiliation de la « convention d'assistance » conclue avec cette dernière.

La Société J2MI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Elle a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président et après avoir pris connaissance des conventions de direction et de management, décide de ratifier lesdites conventions entre :

- la SARL « MGE HOLDING », et la SAS « BUESA ESTEVE PROMOTION », d'une part, et entre :
- la SARL « J2MI », et la SAS « BUESA ESTEVE PROMOTION », d'autre part,

qui demeureront annexées au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

THE UNIVERSITY OF THE SOUTH PACIFIC
SCHOOL OF DISTANCE EDUCATION
DEPARTMENT OF EDUCATION
P.O. BOX 111
SUVA, FIJI

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et le secrétaire.

La Société MGE HOLDING
Président



